

Fonds FNB indiciel d'obligations de sociétés canadiennes Objectif 2029 RBC - Série F

27 juin 2025

Le présent document contient des renseignements essentiels sur le Fonds FNB indiciel d'obligations de sociétés canadiennes Objectif 2029 RBC (série F). Vous trouverez des précisions dans le prospectus simplifié du fonds. Demandez un exemplaire à votre représentant, communiquez avec RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) par téléphone au 1 800 668-FOND (3663) ou visitez le site www.rbcgam.com/documentsreglementaires.

Avant d'investir dans un fonds, vous devez vérifier s'il est compatible avec vos autres placements et avec votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du fonds :	RBF2571	Gestionnaire du fonds :	RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
Date de création de la série :	24 mars 2025	Gestionnaire de portefeuille :	RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
Valeur totale du fonds le 31 mai 2025 :	301 000 dollars	Distributions :	Mensuelles; réinvesties automatiquement, sauf si vous demandez à votre représentant de nous aviser de vous les verser en espèces.
Ratio des frais de gestion (RFG) : <small>* Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds.</small>	s. o.*	Placement minimal :	Plac. initial de 500 \$, plac. additionnel de 25 \$

Dans quoi le fonds investit-il ?

Le fonds investit principalement dans un portefeuille de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés canadiennes venant à échéance en 2029 afin de reproduire le rendement de l'indice des obligations de société à échéance 2029 FTSE Canadat, directement ou indirectement en investissant dans des parts du FNB indiciel d'obligations de sociétés canadiennes Objectif 2029 RBC, qui reproduit le rendement du même indice. Durant l'année au cours de laquelle la date cible du fonds a lieu, il est prévu que la totalité de l'actif du fonds consistera en des espèces et quasi espèces et/ou sera investie dans des parts du Fonds du marché monétaire canadien RBC.

Le fonds devrait être dissous au plus tard un an après la fin de son année cible.

Les tableaux suivants vous donnent un aperçu des placements du fonds en date du 31 mai 2025. Les placements du fonds varieront.

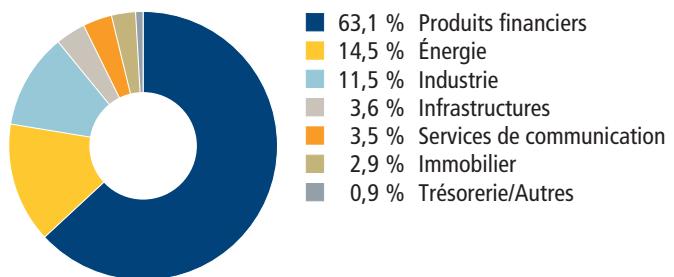
Les 10 principaux titres (31 mai 2025)

1. Banque de Montréal	4,420 %	17 juil. 2029	6,0 %
2. Banque Canadienne Impériale de Commerce, OTV	3,800 %	10 déc. 2030	5,1 %
3. Banque Nationale du Canada	5,023 %	1 ^{er} févr. 2029	4,6 %
4. Banque Royale du Canada, OTV	4,000 %	17 oct. 2029	4,5 %
5. La Banque de Nouvelle-Écosse	4,680 %	1 ^{er} févr. 2029	4,2 %
6. La Banque Toronto-Dominion, OTV	4,002 %	31 oct. 2030	4,1 %
7. Fédération des caisses Desjardins du Québec	3,804 %	24 sept. 2029	3,7 %
8. La Banque Toronto-Dominion	4,680 %	08 janv. 2029	3,5 %
9. La Banque de Nouvelle-Écosse, OTV	3,836 %	26 sept. 2030	3,4 %
10. Société Financière Manuvie, OTV	5,054 %	23 févr. 2034	3,4 %
Pourcentage total des 10 principaux titres			42,5 %

Nombre total de placements

49

Répartition des placements (31 mai 2025)



Quel est le degré de risque ?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

La lecture de la fluctuation d'un fonds au fil du temps, soit sa « volatilité », est un moyen d'évaluer le risque.

De façon générale, le rendement des fonds assortis d'une volatilité élevée fluctuera davantage au fil du temps. Habituellement, ces fonds risquent davantage de perdre de l'argent, mais ils peuvent aussi produire des rendements élevés. Le rendement des fonds assortis d'une faible volatilité tend à fluctuer peu au fil du temps. Habituellement, leurs rendements sont faibles, mais ils risquent peu de perdre de l'argent.

Niveau de risque

RBC GMA estime que le risque associé à la volatilité de ce fonds est **faible**.

Le niveau de risque est établi en fonction de la fluctuation des rendements du fonds d'une année à l'autre. Il ne prévoit pas la volatilité future du fonds. Il peut être modifié au fil du temps. Un fonds associé à un faible niveau de risque peut tout de même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
---------------	----------------	-------	---------------	-------

Pour de plus amples renseignements sur le niveau de risque et les risques pouvant avoir une incidence sur le rendement du fonds, se reporter aux rubriques « Méthode de classification du risque de placement » et « Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

À l'instar de la plupart des fonds communs de placement, ce fonds ne comporte aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le capital investi.

Quel a été le rendement du fonds ?

Cette section présente le rendement des parts de série F du fonds depuis la date de sa création. Le rendement est indiqué après déduction des frais. Ces frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de série F du fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la série du fonds est offerte depuis moins d'une année civile.

Meilleurs et pires rendements sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série F du fonds sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la série du fonds est offerte depuis moins d'une année civile.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de série F du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la série du fonds est offerte depuis moins de 12 mois.

À qui le fonds est-il destiné ?

Le fonds s'adresse aux épargnants :

- qui recherchent un revenu constant
- qui veulent investir dans des obligations de sociétés canadiennes assorties d'une date d'échéance précise
- qui tolèrent des fluctuations de la valeur de leurs placements

Un mot sur la fiscalité

De façon générale, vous devrez inclure dans votre revenu imposable les gains que vous tirez d'un fonds dont les parts ne sont pas détenues dans le cadre d'un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt. Le montant de l'impôt que vous aurez à payer est tributaire des lois fiscales qui s'appliquent à votre situation et au fonds.

Sachez que si vous détenez vos parts du fonds dans le cadre d'un compte non enregistré, les distributions du fonds sont incluses dans votre revenu imposable, que vous les ayez reçues en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux suivants présentent les frais que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des parts de série F du fonds. Les frais, y compris les commissions, peuvent être différents d'une série à l'autre d'un fonds et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter des représentants à recommander davantage un placement qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et placements qui pourraient vous convenir à moindre coût.

1. Frais d'acquisition

Les parts de série F ne sont pas assorties de frais d'acquisition. Vous ne payez donc pas de frais d'acquisition à l'achat, à la vente ou au transfert de parts.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont néanmoins une incidence sur vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Les frais du fonds se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation (frais d'administration, autres frais du fonds et taxes et impôts) et des frais d'opérations. Les frais annuels de gestion de la série totalisent 0,20 % et les frais d'administration totalisent 0,05 % de la valeur de la série. Vu la création récente de cette série du fonds, ses frais d'exploitation et ses frais d'opérations ne sont pas encore disponibles.

Plus de renseignements sur la commission de suivi

Les parts de série F ne sont pas assorties de commissions de suivi.

3. Autres frais

Vous pourriez devoir payer d'autres frais à l'achat, à la détention, à la vente, au transfert ou à la reclassification de parts du fonds.

Frais

Ce que vous payez

Frais de négociation à court terme

Vous payez 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou transférez dans les sept jours suivant leur achat. Ces frais seront versés au fonds.

Frais applicables aux régimes enregistrés

Des frais peuvent être payables à votre représentant ou à sa société si vous transférez un placement détenu dans un régime enregistré à une autre institution financière. Aucuns de ces frais ne nous sont payés.

Frais de consultation et/ou autres frais de services

Les parts de Série F sont offertes aux épargnants qui ont des comptes à commission ou des comptes d'exécution d'ordres seulement auprès des sociétés de leurs représentants. Les épargnants pourraient devoir payer directement à la société de leur représentant une rémunération en contrepartie de l'achat ou de la vente de parts, de conseils en placement et/ou d'autres services.

Et si je change d'idée ?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère le droit de faire ce qui suit :

- résilier un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- annuler votre achat dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, la loi vous permet aussi d'annuler un achat ou, dans certains territoires, de demander des dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses. Vous devez vous prévaloir de ces droits dans les délais établis par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans votre province ou votre territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux lois sur les valeurs mobilières de votre province ou de votre territoire ou consultez un avocat.

Renseignements

Communiquez avec RBC GMA ou votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du fonds et d'autres documents d'information. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents que le fonds doit produire en vertu de la loi.

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
155 Wellington Street West
Suite 2200
Toronto (Ontario)
M5V 3K7

1 800 668-FOND (3663)
www.rbcgam.com/fr/ca/about-us/contact-us

Pour en apprendre davantage sur les placements dans des organismes de placement collectif, veuillez consulter la brochure **Comprendre les organismes de placement collectif** sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières au www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

® / ™ Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada. Utilisée(s) sous licence.
© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2025

« FTSE® » est une marque de commerce des sociétés membres du London Stock Exchange Group et est utilisée sous licence par FTSE Global Debt Capital Markets Inc. Le fonds n'est pas commandité, parrainé, vendu ou promu par FTSE Global Debt Capital Markets Inc., FTSE International Limited ou les membres du London Stock Exchange Group, et ceux-ci ne font aucune déclaration ni ne donnent aucune garantie ou condition quant aux résultats découlant de l'utilisation de l'indice ou quant à la pertinence d'investir dans le fonds.